



Ville de Pontivy

Commission commerce et artisanat

Compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2014

C35 -2014-003

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jacques PERAN, adjoint au maire
M. Alain PIERRE, conseiller municipal
M. Daniel LE COUVIOUR, conseiller municipal

ABSENTS EXCUSÉS

M Laurent BAIRIOT, conseiller municipal
Mme Émilie CRAMET, conseillère municipale
Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, conseillère municipale

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M Philippe ROZE, police municipale, placier
M Guy LE CLOAREC, chef de service de police municipale
M René PIQUET, Président du CMF du Morbihan
Mme Emmanuelle ZEPPIERI, secrétaire du CMF du Morbihan
M Daniel MARAY, commerçant non sédentaire
M Patrick BLANC, commerçant non sédentaire
M Jean Jacques RATTIER, commerçant non sédentaire
M Éric TAURON, commerçant non sédentaire

DOCUMENTS ANNEXÉS

Résultat questionnaire du 26 juin 2014
Proposition tarifs 2015

Préambule

Suite à la réunion du 23 septembre 2014, Jacques PERAN fait part aux représentants du marché hebdomadaire des différentes mesures envisagées et des décisions prises afin d'améliorer son bon déroulement .

I- Label Marché de France

La mise en place des panneaux " Marché de France " est programmée pour début 2015. Une opération publicitaire (distribution de sacs cabas) sera organisée par monsieur PIQUET le 5 janvier 2015.

Monsieur TAURON demande que cette opération soit reportée à une date plus favorable au commerce. Monsieur BLANC émet l'idée qu'elle se déroule après à la foire de mars.

Cette animation sera maintenue le 5 janvier pour marquer les changements (horaires, implantation et label). Monsieur PIQUET propose qu'une deuxième animation soit effectuée au printemps avec la présence du camion à l'effigie du label.

II – Nouvelle implantation et nouveaux horaires du marché

1) Après consultation des nouveaux horaires proposés (8h30-14h00) lors de la commission du 23 septembre 2014, madame ZEPPIERI nous indique qu'à cette heure de fin certains commerçants n'ont pas fini de remballer. Elle demande que l'ouverture à la circulation soit reportée à 15h.

Un accord est trouvé pour que ce soit 14h30.

Les nouveaux horaires sont :

- 08h30 : Heure limite d'installation sur la place
- 13h00 : Fin du marché
- 14h30 : Ouverture du parking à la circulation

Ils seront effectifs à compter du lundi 5 janvier 2015. Une note sera remise à chacun des commerçants ainsi qu'un rappel du règlement pour le respect des horaires.

2) Les commerçants sont informés que le camion OUTIROR s'installera à cette même date, Rue Albert de Mun près du pont de chemin de fer, emplacement choisi pour sa proximité du centre ville mais aussi pour la facilité de stationnement de la clientèle différente de celle du marché.

3) Un plan est proposé aux commerçants membres de la commission. Ils y sont opposés.

Il prévoyait d'inclure sur la Plaine les commerçants alimentaires déballant actuellement sur la contre allée située rue du Tribunal et de les installer à la place de la première rangée non alimentaire. Ces derniers n'acceptent pas d'être déplacés au motif de leur ancienneté.

Ils souhaitent que les commerçants concernés soient intégrés aux emplacements vacants et se disent favorables au panachage (mélange entre alimentaire et non alimentaire).

Guy LE CLOAREC fait remarquer que la nouvelle implantation a été élaborée suite aux résultats du questionnaire leur ayant été adressé le 26 juin 2014. Questionnaire qui laisse apparaître un avis défavorable à la mixité, par une grande majorité d'entre eux.

Ces derniers expliquent leurs réponses par la crainte que les questions ne soient à double sens et avoir eu peur que cela ne cache autre chose. Il leur est répondu qu'il n'en était rien.

Il est convenu qu'afin d'optimiser au mieux les modifications à apporter, un groupe de travail composé de commerçants et du placier se réunira le lundi 24 novembre 2014 à 14h00 en Mairie de PONTIVY.

III – Cohabitation marché et fête foraine

Durant cette période, toujours dans un souci de sécurité et de fluidification de la circulation, il est convenu qu'il n'y aura plus de véhicule sur la rue du Tribunal. Tous les commerçants débelleront sur les places disponibles de la place Aristide Briand sur toute sa longueur.

Cette disposition tiendra compte de l'ancienneté des commerçants.

L'ensemble des membres de la commission a émis un avis favorable à cette mesure.

IV – Tarifs 2015

Monsieur PERAN fait part d'une proposition d'augmentation des tarifs de 2% pour l'année 2015 qui sera soumise au conseil municipal.

Résultat questionnaire

	Nbr	%
Nombre de questionnaires distribués	65	
Nombre de réponses	41	63,07%

Désignation des commerçants :

Commerçant alimentaire :	21	51,21%
Commerçant non alimentaire :	20	48,78%

Questionnaire :

Un marché uniquement le matin : (8h00 à 14h00)

- Com alimentaires	OUI	16	76,19%
	NON	5	23,80%
	sans opinion		0,00%
- Com non alimentaires	OUI	10	50,00%
	NON	7	35,00%
	sans opinion	3	7,50%

La mixité alimentaire/non alimentaire :

OUI	11	26,82%
NON	26	63,41%
sans opinion	4	9,75%

Conclusions :

63,41% des commerçants sont pour un marché uniquement du matin

On constate que les commerçants sont pour une bonne majorité contre un marché mixte.

PONTIVY le 26 juin 2014